Violence scolaire : 2800 cas enregistrés

Société

Posté par: Visiteur

Publié le : 06-03-2013 20:38:07

Le ministère de l'Education nationale a fait état d'environ 2800 cas de violence scolaire enregistrés en milieu urbain par les services compétents entre le 12 septembre 2011 et le 24 juin 2012.

Selon des données rendues publiques lors d'une réunion de la Commission de l'enseignement, de la culture et de la communication à la Chambre des représentants, destinées à l'examen de la violence en milieu scolaire et qui s'est déroulée en présence du ministre de l'éducation nationale, Mohamed El Ouafa, ces cas incluent également de trafic et la consommation de stupéfiants, le vol et le port d'arme blanche.

Ces données rapportent que malgré le manque de statistiques exhaustives et générales découlant d'une constatation factuelle des cas enregistrés et couvrant la totalité du territoire national, deux déductions peuvent toutefois être faites : D'une part, la violence constitue désormais une véritable problématique dont l'éradication nécessite la mobilisation de tous les moyens. D'autre part, la détermination avérée et inédite de toutes les composantes de la société marocaine pour combattre les phénomène nuisibles à la société.

La même source impute cette violence à l'interférence des effets socioculturels et des activités pédagogiques, étant donné le lien étroit existant entre l'établissement scolaire et les autres institutions sociales, la famille en particulier. S'y ajoutent la nature de l'éducation, l'influence des films d'action, l'absence de communication et de coopération entre les institutions sociales et les staffs administratifs et ce, malgré l'existence de normes pédagogiques claires devant, en principe, constituer un cadre d'engagement entre les composantes de tout établissement scolaire.

En vue de faire face à la violence scolaire, le ministère de l'éducation nationale a élaboré une stratégie qui s'appuie, selon M. El Ouafa, sur une approche préventive fondée sur la sensibilisation et la formation.

S'exprimant devant la commission, M. El Ouafa a expliqué que l'approche prônée par son département repose notamment sur la redynamisation des rôles et missions des conseils des établissements scolaires, des associations des parents d'élèves et des centres d'écoute et de médiation, faisant savoir que les centres provinciaux et régionaux Âoeuvrent, en concertation avec différents départements gouvernementaux, pour concevoir une base de données contenant des indicateurs représentatifs de la violence scolaire, réaliser des études et évaluer l'efficience des mesures prises dans le souci de parer à ce phénomène.

Le ministre a, d'autre part, fait état de l'élaboration par son département de guides pratiques mis à la disposition des directeurs et directrices des établissements scolaires et à l'ensemble des intervenants dans la lutte contre la violence scolaire.

MAP